

TARIF-CADRE

Conseil, information, documentation, formation et perfectionnement

1. Renseignements, conseils, recherches, avis de droit

1.1 Conseil juridique et conseil général en aménagement

Cantons et communes

Les cantons et communes membres d'EspaceSuisse bénéficient d'un service de conseil gratuit, pour autant que ce dernier ne dépasse pas la charge de travail annuelle suivante:

- Communes jusqu'à 9'999 habitants 1 jour de travail
- Communes et cantons de 10'000 à 49'999 habitants 1,5 jour de travail
- Communes et cantons de 50'000 à 99'999 habitants 2 jours de travail
- Communes et cantons de plus de 100'000 habitants 3 jours de travail

Ce barème n'est pas applicable sans autre aux conseils gratuits prodigués aux membres des organisations affiliées; ces prestations sont définies dans le cadre de conventions de prestations conclues entre EspaceSuisse et les organisations affiliées.

Les conseils qui outrepassent le cadre précité sont facturés entre CHF 180 et 260 (avis de droit).

Dans le cas où un canton ou une commune ne recourt pas au service de conseil durant plusieurs années consécutives, il ou elle peut prétendre à un volume de conseils gratuits plus important.

Confédération

Les offices fédéraux et les bureaux spécialisés de la Confédération bénéficient de conseils gratuits selon les termes définis dans les conventions de prestations.

Membres collectifs

Les membres collectifs (bureaux d'urbanisme et d'architecture, études d'avocats, etc.) peuvent obtenir des conseils gratuits auprès d'EspaceSuisse jusqu'à concurrence d'une charge de travail d'une heure par année. Ce plafond peut être augmenté dans le cas où des membres collectifs travaillent auprès d'un canton ou d'une commune également membre d'EspaceSuisse. Ces derniers sont informés des requêtes présentées en leur nom.

Membres individuels

Les membres individuels ne bénéficient pas de conseils gratuits.

Étudiant-e-s

Les brèves informations communiquées à des étudiant-e-s pour les besoins d'un exposé ou d'un travail de diplôme ne leur sont pas facturées (par ex. bibliographie, extraits du recueil de jurisprudence).

Médias

EspaceSuisse a tout à gagner d'une bonne diffusion des informations et de médias bien documentés. Elle renseigne ces derniers en principe gratuitement.

1.2 Conseil en aménagement

Lors de conseils en lien avec le développement urbain, les tarifs suivants s'appliquent:

Premier entretien Premier entretien informel sur le développement local ou sur une question liée au développement urbain	Selon l'ampleur, jusqu'à CHF 2'000; les entretiens demandant peu d'investissement sont gratuits pour les membres
Exposé tremplin Exposé d'introduction sur la planification locale ou sur une question liée au développement urbain	Selon l'ampleur, de CHF 500 à 3'500
Analyse de ville/du lieu Analyse de la ville ou du lieu et premières recommandations	Prix forfaitaire de CHF 9'800
Conseil in situ Entretien sur place et rapport avec recommandations	Selon l'ampleur et la complexité, de CHF 6'000 à 15'000
Atelier village État des lieux; formulation de thèses et discussion avec la population	Selon l'ampleur et la complexité, de CHF 13'000 à 17'000
Analyse d'immeuble Instrument standardisé permettant d'évaluer l'état et les perspectives de développement d'un bien-fonds	Selon l'ampleur et la complexité, de CHF 6'000 à 6'500
Stratégie de valorisation Aperçu systématique du potentiel de valorisation d'une ville ou d'un centre de localité et amorce d'un processus participatif avec implication des personnes concernées	Selon l'ampleur et la complexité, de CHF 40'000 à 50'000
Club de rue Instrument visant à améliorer l'attrait d'une vieille ville ou d'un centre de localité en impliquant les propriétaires.	Selon l'ampleur et la complexité, de CHF 14'000 à 19'000

2. Recueil de jurisprudence EspaceSuisse

Le prix de l'abonnement au recueil de jurisprudence est fixé selon le tarif suivant:

	Membres	Non-membres
• droit de licence unique	CHF 300	CHF 440
• abonnement annuel	CHF 220	CHF 380

L'abonnement annuel autorise l'accès à cinq logins simultanés. Pour augmenter ce nombre, un abonnement supplémentaire est nécessaire. Son coût varie de CHF 220 à 380.

Le recueil de jurisprudence est gracieusement mis à la disposition de la Confédération, des cantons membres et des villes membres de plus de 50'000 habitants. Les étudiant-e-s paient un abonnement de CHF 100 par année au recueil de jurisprudence, sans droit de licence unique, pour autant qu'ils soient membres (CHF 40 par année).

3. «Inforum» et «Territoire & Environnement»

Les publications d'EspaceSuisse («Inforum» et «Territoire & Environnement») sont adressées gratuitement aux cantons et communes membres, aux membres individuels et collectifs (y compris les étudiants), ainsi qu'aux offices fédéraux exerçant des activités en lien avec l'aménagement du territoire. Dans le cas où la Confédération, les cantons et les communes reçoivent les publications en plusieurs exemplaires, les numéros supplémentaires perçus au-delà du volume défini ci-après leur sont facturés (CHF 5 l'exemplaire):

- communes et cantons jusqu'à 49'999 habitants 5 exemplaires
- communes et cantons de 50'000 à 99'999 habitants 10 exemplaires
- communes et cantons de plus de 100'000 habitants, Confédération 15 exemplaires

Lorsque qu'un canton ou une commune souhaite disposer d'un certain nombre d'exemplaires d'un numéro en particulier, par exemple pour les distribuer lors d'une séance de planification ou d'une commission de construction, les conditions appliquées sont réglées au cas par cas.

Pour les membres individuels et collectifs des organisations affiliées, les publications d'EspaceSuisse sont également payantes (abonnement annuel de CHF 40). Pour ces cas, il convient de se référer aux conventions de prestations conclues entre EspaceSuisse et les organisations affiliées.

Les membres individuels et collectifs peuvent obtenir des exemplaires supplémentaires des publications pour le prix de CHF 10 l'unité, frais d'expédition en sus.

Les membres du Groupe parlementaire pour le développement territorial, les professionnels des médias, la Bibliothèque nationale suisse, ainsi que les bibliothèques cantonales et communales reçoivent gratuitement les publications d'EspaceSuisse.

Le classeur spécialement adapté à la publication «Territoire & Environnement» est gratuit pour les cantons et les villes de plus de 50'000 habitants ainsi que pour les Offices fédéraux du développement territorial et de l'environnement.

4. Publications spéciales

Un exemplaire de ces publications est envoyé gratuitement aux cantons membres, aux villes membres de plus de 50'000 habitants, aux Offices fédéraux du développement territorial et de l'environnement. L'envoi d'exemplaires supplémentaires est soumis au même tarif que celui appliqué aux membres d'EspaceSuisse. Ce dernier est fixé au cas par cas.

Les membres du comité, du conseil, de la Bibliothèque nationale suisse, des bibliothèques cantonales et communales reçoivent également un exemplaire gratuit.

5. Participation aux manifestations

Les cantons membres, les villes de plus de 50'000 habitants ainsi que les Offices fédéraux du développement territorial et de l'environnement reçoivent une invitation en qualité d'hôte aux congrès et aux manifestations d'EspaceSuisse. Au-delà de cette invitation, la participation de ces trois catégories de membres est soumise au tarif préférentiel accordé usuellement aux membres d'EspaceSuisse. De plus, participent gratuitement aux congrès et aux manifestations d'EspaceSuisse les membres de son comité et de son conseil, les présidents et les directeurs de ses sections et organisations affiliées, de même que les représentants des médias.

Les cours et séminaires d'EspaceSuisse sont payants pour tous les membres (rabais membres accordé).

Les expert-e-s externes d'EspaceSuisse paient des frais de participation aux manifestations de CHF 100.

6. Accès aux documents électroniques

Un identificateur et un mot de passe permettent aux membres d'accéder gratuitement au domaine qui leur est réservé sur le site Internet d'EspaceSuisse. Ce dernier leur donne accès aux archives des publications Inforum et Territoire & Environnement ainsi qu'à certains documents destinés exclusivement aux membres de l'association.

La Confédération, les cantons, les communes et les membres collectifs peuvent obtenir un nombre illimité de logins à l'intention de leurs collaboratrices et collaborateurs.

7. Images de la photothèque d'EspaceSuisse

Le traitement, la fourniture et la publication d'images en provenance de la photothèque d'EspaceSuisse occasionnent les frais suivants:

Frais de traitement relatifs à l'établissement d'une proposition d'images

(liste imprimée avec propositions d'images)

	Communes et cantons membres, offices fédéraux	Membres individuels et collectifs	Non-membres, médias
un sujet	gratuit	CHF 20	CHF 50
par sujet supplémentaire	selon entente	CHF 10	CHF 30

Fourniture d'images

(en règle générale seulement en format digital)

	Communes et cantons membres, offices fédéraux	Membres individuels et collectifs	Non-membres, médias
par image	gratuit	CHF 20	CHF 50

Restrictions quant à l'utilisation des images fournies:

l'utilisation de la bande-image digitalisée acquise se limite à des fins personnelles au sein de l'administration ou du service concerné (par exemple pour un exposé ou une séance). En cas de publication (presse ou médias électroniques), l'exploitation de l'image est soumise aux frais de droits d'auteur inhérents à sa provenance.

Publication d'images (droits d'auteur)

La publication d'images (presse, médias électroniques, etc.) occasionne les frais suivants:

	Communes et cantons membres, offices fédéraux	Membres individuels et collectifs	Non-membres, médias
par image	selon entente	CHF 80 par image ou taxe selon autorisation spéciale du photographe (si les droits d'auteur ne sont pas détenus par Espace-Suisse).	CHF 150 par image ou taxe selon autorisation spéciale du photographe (si les droits d'auteur ne sont pas détenus par Espace-Suisse).